

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
122.11

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 11 DECEMBRE 2020
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Opérations du Département des Bouches-du-Rhône pouvant faire l'objet d'un financement dans le cadre des fonds nationaux et européens de soutien à la relance et au développement des territoires.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

A l'initiative de l'Union européenne et de l'Etat français, une série d'outils de financement se mettent actuellement en place pour soutenir le développement des territoires. Les crédits mobilisés par ces différents canaux représenteront au total, pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, plus de 4,250 milliards d'euros.

Certains de ces outils sont classiques et visent à soutenir les actions engagées pour le développement, l'aménagement et l'inclusion sociale des territoires. Il s'agit du Contrat de Plan Etat Région (CPER) et des fonds structurels européens FEDER (développement et aménagement) et FSE (inclusion et formation). Ces fonds peuvent être engagés sur toute la période 2021-2027.

D'autres outils, plus conjoncturels, sont mis en place pour soutenir l'activité économique mise à mal par la crise sanitaire tout en accompagnant la transition écologique et numérique des entreprises et des territoires. Il s'agit à la fois de crédits déconcentrés du plan de relance national et de nouveaux crédits européens relevant du plan de relance global de 750 milliards d'euros de l'UE. L'objectif de ces dispositifs est de concentrer une forte dépense publique sur une courte période, soit, en région Provence-Alpes Côte d'Azur, plus de 1,9 milliards d'euros à engager avant décembre 2023.

Enfin, un Fonds de Transition Juste (FTJ) est instauré par l'Union européenne pour accélérer la «décarbonation» des territoires les plus touchés par la pollution de l'air. Pour les Bouches-du-Rhône, ce fonds est doté de 148 millions d'euros à mobiliser pour moitié entre 2021-2027 et pour moitié dans la période de relance 2021-2023.

L'ensemble de ces outils de financement, six au total, sont gérés, soit par l'Etat lui-même, soit par la Région, soit à la fois par la Région et par l'Etat. C'est notamment le cas du CPER et du programme de relance déconcentré de l'Etat qui, cette année, s'inscriront tous deux dans un nouveau Contrat d'avenir doté globalement de 3,5 milliards d'euros pour 12 thèmes d'actions. Celui-ci sera voté par le Conseil régional dans les prochains jours et sera signé par l'Etat avant la fin de l'année.

Les modalités de mise en oeuvre de certains de ces dispositifs restent à préciser. Elles font encore parfois l'objet de négociations nationales ou européennes. Pour autant, quasiment tous prendront effet au 1^{er} janvier prochain. Certains même auront un effet rétroactif au 1^{er} février 2020.

L'opportunité que représentent ces fonds ainsi que le calendrier très proche dans lequel ils vont être mis en place nous obligent à prendre position dès aujourd'hui afin que les projets de notre territoire puissent bénéficier d'une juste part de ces crédits.

C'est pourquoi, en accord avec les représentants des autorités de gestion que sont le Préfet et le Président du Conseil régional, nous vous proposons d'approuver la liste de projets présentée en annexe afin qu'elle leur soit transmise et qu'ils puissent la prendre en compte dans les prochaines étapes de programmation des dispositifs et d'instruction des demandes.

Ces projets ont été sélectionnés en raison de leur convergence avec les thématiques dominantes de l'ensemble des fonds. Ils pourront naturellement être précisés au fil du temps et seront progressivement complétés par d'autres dossiers selon les conditions d'éligibilité qui seront retenues pour chacun des fonds.

Enfin, il convient de souligner qu'une démarche identique et coordonnée est mise en oeuvre par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL